

**FICHE INGENIERIE TERRITORIALE:
OFFRE DE SERVICE EN MATIÈRE D'INGENIERIE TERRITORIALE
AUPRÈS DES COLLECTIVITES**

Définition : Présentation de l'offre de service de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) auprès des collectivités territoriales.

Références réglementaires

Services ressources

Direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan
Réseau territorial : ddtm-dt@morbihan.gouv.fr
- Arrondissement de Lorient : **Nathalie Morvan**, Déléguée territoriale Morbihan Ouest
- Arrondissement de Pontivy : **Anne Bourgin**, Déléguée territoriale Morbihan Nord
- Arrondissement de Vannes : **Vincent Gauthier**, Délégué territorial Morbihan Est

Voir les coordonnées et les secteurs d'intervention, sur la carte ci-dessous.

Sites Internet ressources

L'action de la DDTM s'inscrit notamment dans le cadre de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires :

- <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/>
- <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/plaquette-de-presentation-de-lanct-68>

Pour répondre aux besoins de leur territoire, les collectivités élaborent des stratégies, portent des projets parfois complexes à mettre en œuvre compte tenu des enjeux (environnementaux, démographiques, numériques...), du caractère multidimensionnel des projets, du contexte économique et social.

Pour accompagner les collectivités (Communes et EPCI) à porter leur projet de territoire, à s'inscrire dans les politiques du ministère de la transition écologique et solidaire (MTES), du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (MCTRCT) et du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA), et particulièrement dans les programmes portés par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), la DDTM propose :

→ en amont, dans un rôle d'appui, d'**aider les collectivités** :

- **à analyser leurs besoins et définir une stratégie**, (analyse territoriale et définition des acteurs selon les enjeux : vacance de logement, parcours résidentiel, densification urbaine, mobilité du quotidien, valorisation du patrimoine,...)
- **à mobiliser les partenaires locaux, pour mener leurs projets** (de territoire, d'aménagement urbain, d'équipements,..)

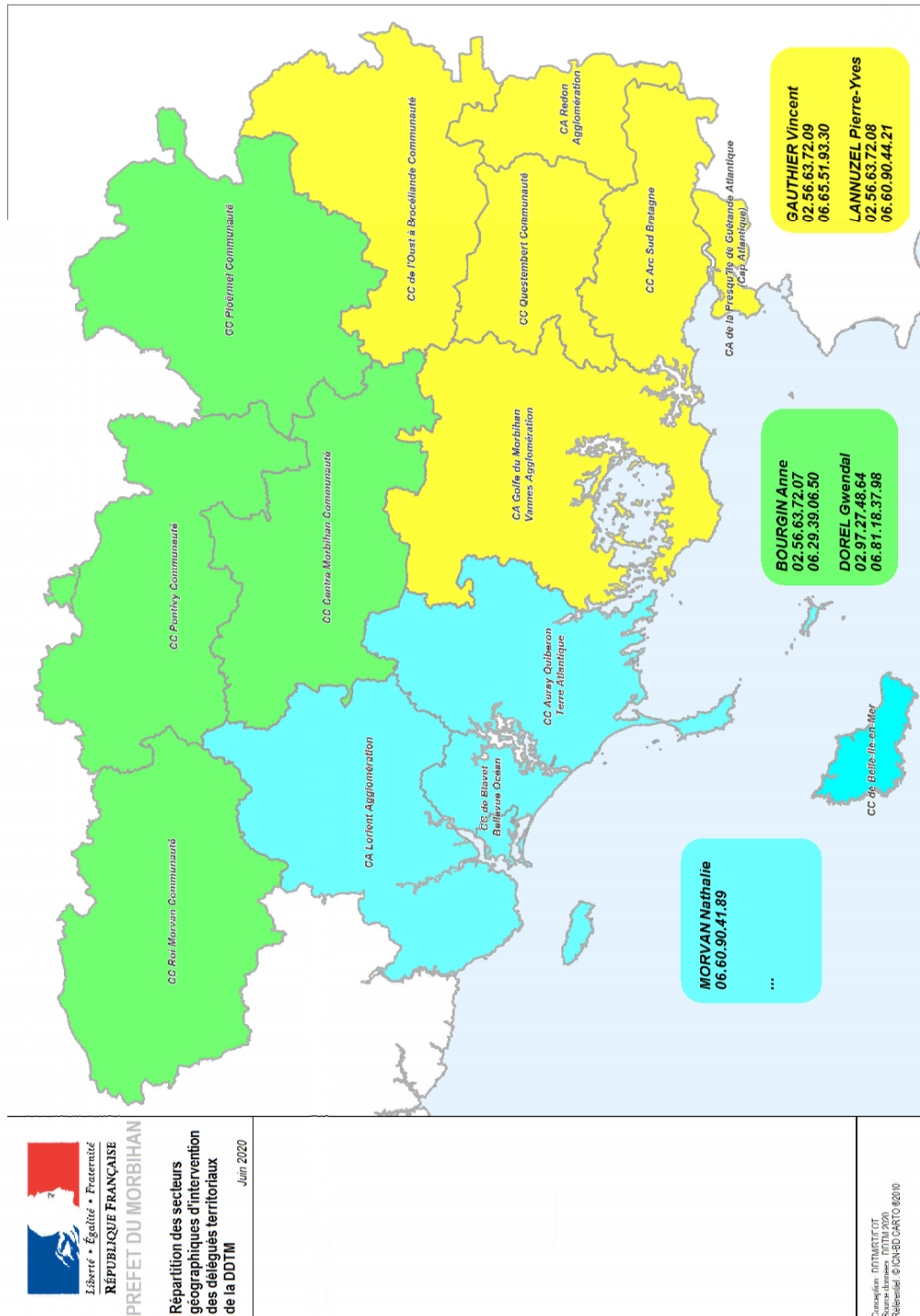
→ dans un rôle de conseil, d'**accompagner les collectivités à candidater aux différents appels à projet** ou appels à manifestation d'intérêt des ministères et notamment les programmes de l'ANCT tels que :

- Centralités urbaines : revitalisation des centres-villes et des bourgs ruraux, programme petites villes de demain,...
- Contrats territoriaux : Contrat de transition écologique (CTE),...
- Mobilité : mise en œuvre du Plan vélo (mobilité active), French Mobility (mobilité du quotidien, innovation,...),..

→ dans un rôle de facilitateur, d'**apporter une expertise juridico-administrative** auprès des collectivités dans le portage de leur projet, et pour les opérations d'initiative privée sur leur territoire :

- identification de l'ensemble des procédures à mobiliser, des autorisations nécessaires
- réponse globale et intégrée de l'État

→ dans un rôle d'animateur, de partager les éléments de doctrine avec les EPCI :



- l'actualité des politiques publiques (journée d'acculturation thématique, réunion annuelle sur la planification, échange avec l'ensemble des DGS des EPCI,..)